

La gestion des accidents de travail et des maladies professionnelles des agents contractuels

ACTU



Objectifs

- Maîtriser l'ensemble des dispositions légales, réglementaires et jurisprudentielles relatives aux accidents de travail et aux maladies professionnelles des agents contractuels de la Fonction publique
- S'agissant des employeurs en auto-assurance pour le risque professionnel des contractuels, savoir qui détermine l'imputabilité et savoir indemniser le contractuel conformément à la législation de la sécurité sociale



Public

Agents du service du personnel, de la paie, de la gestion administrative du personnel



Prérequis

Aucun



Durée

1 jour



Prix

750 € Net
(Exonération de TVA)
(Prix par stagiaire)



- Analyse et interprétation des dernières jurisprudences pour actualiser vos connaissances et sécuriser vos pratiques
- Des exercices d'application et cas pratiques
- Une formation intégrant les dernières actualités

Introduction et régime de réparation

- Le régime
- La réparation et l'application du Code de la sécurité sociale pour l'ensemble des contractuels
- Détermination des contractuels relevant de l'affiliation obligatoire au régime général
- Détermination des contractuels devant être gérés en auto-assurance (FPE et FPH)
- Contractuels en auto-assurance : qui prend la décision d'imputabilité ?

Le nouveau système de déclaration applicable à compter du 1^{er} décembre 2019

- Les nouveaux textes
- Les nouveaux délais
- Le nouveau formalisme
- Les nouvelles modalités attachées aux réserves

CAS PRATIQUE

- le délai applicable aux réserves

Les règles de tarification

- Les principes
- Les mécanismes applicables à la Fonction publique d'Etat

Accident de travail

- Définition
- La présomption d'imputabilité
- Modalités de déclaration

Accident de trajet

- Définition
- La notion de trajet protégé

Maladies professionnelles et le système complémentaire de déclaration

- La maladie professionnelle
- Le système complémentaire de reconnaissance
 - Maladie hors tableau
 - Maladie hors condition
 - Cas pratique : une maladie qui tombe dans le système complémentaire de reconnaissance
- Modalités de déclaration

Réparation et indemnisation

- Les soins
- L'arrêt de travail
- La rechute
- Le capital et la rente d'invalidité : savoir déterminer leurs montants respectifs

Rémunération pendant le congé AT/MP

- La protection sociale
- La protection statutaire
- Les IJ AT et la subrogation
- L'application du mécanisme du maintien du net



CAS PRATIQUES

- calcul d'une IJ AT
- passage en paie des IJ AT

Reclassement pour inaptitude physique

- Définition
- Une procédure qui s'inscrit à l'intérieur du licenciement
- Modalités
- Procédure
- Les nouvelles jurisprudences

Licenciement pour inaptitude physique

- Entretien préalable
- Consultation CCP
- Notification
- La question du préavis de licenciement
- Indemnité



CAS PRATIQUE

- Schéma d'une procédure de licenciement

Exercice d'une activité accessoire et la qualification de l'accident de travail

- Le paiement de la cotisation AT
- La charge de l'accident